RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 03770
Numéro SIREN : 503 182 792
Nom ou dénomination : MOBILIB

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2023 sous le numéro de dépôt A2023/015038

citiz OCCITANIE *Les voitures qui changent la ville*

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
Exercice 2022

Le treize avril deux mille vingt-trois, à 18h30

Les associés de la société « MOBILIB », société coopérative d'intérêt collectif, anonyme à capital variable, dont le siège est à Toulouse grande rue Nazareth n°8 SIRET n° 503 182 792 00039, se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la suite de la convocation qui leur a été faite par courriel ou par simple lettre en date du 20/03/2023 envoyée par le Conseil d'Administration dans les locaux des Imaginations Fertiles, 2 rue Raymond Lizop, 31100 Toulouse.

M. le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour :

Résolution 1 : Constatation du capital social, liste des mouvements d'associés -Tableau entrées/sorties
Résolution 2 : Approbation des comptes
Résolution 3 : Répartition du résultat « Affectation des excédents nets de gestion »
Résolution 4 : Constatation des dividendes versés au titre des 3 derniers exercices
Résolution 5 : Valeur de remboursement de la part sociale
Résolution 6 : Conventions règlementées
Résolution 7 : Election des organes d'administration
Résolution 8 : Pouvoirs pour formalités

citiz OCCITANIE *Les voitures qui changent la ville*

Information sur le quorum et la majorité de l'AG

Quorum délibérations « ordinaires » : 25% des associés ayant droit de vote, soient 66 associés.

Majorité : majorité des voix des collèges après délibération des associés présents ou représentés dans chaque collège.

Majorité délibérations « ordinaires » : 51%

L'assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

- Monsieur Aurélien TARDIVEAU, président du conseil d'administration, préside la séance.
- Monsieur Stéphane Mériodeau et Monsieur Thomas Vincent sont appelés aux fonctions de scrutateurs, qu'ils acceptent.
- Monsieur Lambert Meilhac est désigné secrétaire de séance.

Les associés ont été accueillis par Sarah SHETA et Sarah PILLE qui ont pu dresser la feuille de présence des associés ainsi que les représentants et les mandataires des associés non présents.
Après avoir constaté la composition du bureau, M. le Président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 73 associés représentant 227 parts sociales sont présents ou régulièrement représentés, sur un total de 272 associés représentant 773 parts.
45 associés, représentant 130 parts sociales, ont par ailleurs effectué leurs votes par correspondance.

Thierry Bergès, le Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, assiste à la réunion.

Remerciements à notre expert-comptable et au Commissaire aux comptes.

Sarah Sheta présente le questionnaire envoyé récemment, afin de savoir qui serait disposé à recevoir des procurations d'autres sociétaires.

Délibérations

Voici un rappel de la situation de la gouvernance en début d'Assemblée :

Collèges	Membres	Capital souscrit	(% capital)	Poids du vote
Usagers (bénéficiaire)	225	267 000 €	46.06%	35%
Salariés	4	4 500 €	0.77%	25%
Partenaires privés et membres de soutien	38	103 500 €	17.86%	10%
Collectivités Publiques	5	204 750 €	35.31%	30%
TOTAL	**272**	**579 750 €**	**100%**	**100%**

citiz OCCITANIE

Les voitures qui changent la ville

A TITRE ORDINAIRE

Résolution 1 : Constatation du capital social, liste des mouvements d'associés -Tableau entrées/sorties

L'assemblée des associés, constate les entrées au capital par de **nouveaux associé.e.s**, validées par délibération du Conseil d'Administration (CA) en 2022 :

Date entrée dans capital	NOM	Prenom	Catégorie	Prise de parts	Capital versé (3)	Rue	Code postal	Localité
17/02/2022	Meilhac	Lambert	Bénéficiaires	1	750	8 bis Allee Charles de Fitte	31300	Toulouse
17/03/2022	Napoly	Adrien	Bénéficiaires	2	1500	43 rue de la république	31300	Toulouse
17/03/2022	Subileau	Thomas	Bénéficiaires	2	1500	1 place Charte des Libertés Communales	31300	Toulouse
19/05/2022	Meulien	Matthias	Bénéficiaires	4	3000	42 Av. Des Amidonniers	31000	Toulouse
19/05/2022	Sheta	Sarah	Salarié	1	750	115/117 rue Bonnat, Bat3 appt 62	31400	Toulouse
19/05/2022	Reynaud	Joëlle	Bénéficiaires	4	3000	12 rue de Naples	31500	Toulouse
23/06/2022	LILAS AUTOPARTAGE		Bénéficiaires	8	6000	28 rue de Tournai	59000	Lille
23/06/2022	Aux Ateliers de la Liberté		Bénéficiaires	1	750	40 bd Frédéric Arnaud	09200	Saint Girons
23/06/2022	Freville	Helene	Bénéficiaires	1	750	24 rue des Consuls	31300	Toulouse
15/09/2022	Ravoux	Gautier	Partenaires privés et membres de soutien	4	3000	61b rue des Fontaines	31300	Toulouse
15/09/2022	Duquenoy	David	Bénéficiaires	1	750	1 rue d'Artagnan	31000	Toulouse
15/09/2022	Pille	Sarah	Salarié	1	750	2 rue du Général Albert d Amade	31200	Toulouse
14/12/2022	Seksek	Rémy	Bénéficiaires	4	3000	2 rue John Fitzgerald Kennedy	31000	Toulouse
30/12/2022	REHAB SCIC		Partenaires privés et membres de soutien	20	15000	32 Ter av Bouloc Torcatis	81400	Carmaux

L'assemblée des associés, constate les **nouvelles souscriptions au capital par des personnes ayant déjà au moins une part**, validées par délibération du Conseil d'Administration (CA) en 2022 :

Date du CA	Nom ou RAISON SOCIALE	Prénom	Catégorie d'associé	Prise de part	Capital versé	Adresse	CP	Ville
20/01/2022	Mairie de Ramonville		Partenaire public	2	1500	Place Charles-de-Gaulle	31524	Ramonville

Constatation des sorties de capital intervenues au cours de l'exercice *2022 :*

Pour rappel, les sorties du capital sous forme de **cessions** de part à un.e associé.e entrant ne sont plus pratiquées depuis fin 2021 dans l'intérêt de la coopérative. Décision prise en Conseil d'administration.
La perte de la qualité d'associé.e est générée dans les cas suivants :

- Exclusion lors d'une AGE suite à préjudice porté à la coopérative via son rôle d'associé.e,
- Démission de la qualité d'associé.e faite par courrier au Président du Conseil d'Administration,
- Décès,
- Rupture de lien avec la coopérative (sauf si demande de changement de collège qui ne peut se faire qu'à la demande de l'associé.e) .

L'assemblée des associés constate les sorties du capital suite à démission de la qualité d'associé.e validées par délibération du Conseil d'Administration en 2022 :

Sortie du capital	Nom ou RAISON SOCIALE	Prénom	Catégorie d'associé	Nb parts	Capital	Adresse	CP	Ville
20/10/2022	Segalen	Anne- Marie	Bénéficiaires	1	750	10 rue de Provence	31400	Toulouse
14/12/2022	GREEN CITY ENERGY		Bénéficiaires	1	750	« Le Pré Catelan » Bât. F 78 allees Jean Jaures	31000	Toulouse
30/12/2022	Ouinten	Alexandre	Bénéficiaires	2	1500	35 bis rue Roquemaurel – Appt 166	31400	Toulouse

Green City Energy renonce au remboursement de sa part et en fait don à la coopérative. Qu'elle en soit vivement remerciée.

L'assemblée des associés constate les changements de collège validés par délibération du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2022 :

- Madame LAMOUROUX Marie-France a quitté le collège des Bénéficiaires pour rejoindre celui des Partenaires privés et membres de soutien.
- Monsieur BOSVIEUX Sébastien détenteur de deux parts sociales, il a quitté le collège des Partenaires privés et membres de soutien pour rejoindre celui des Bénéficiaires suite à son inscription au service.

Au 31/12/2022 l'assemblée des associés constate que le capital social s'élève à 579 750€ et est composé de 773 parts d'un montant unitaire de 750€ détenues par 272 sociétaires. Soit une augmentation de capital de 39 000€ représentant 52 parts sociales.

La gouvernance au 31/12/2022 est la suivante :

Collèges	Membres	Capital souscrit	(% capital)	Poids du vote
Usagers (bénéficiaire)	225	267 000 €	46.06%	35%
Salariés	4	4 500 €	0.77%	25%
Partenaires privés et membres de soutien	38	103 500 €	17.86%	10%
Collectivités Publiques	5	204 750 €	35.31%	30%
TOTAL	**272**	**579 750 €**	**100%**	**100%**

Rappel de la situation au 31/12/2021 :

Collèges	Membres	Capital souscrit	(% capital)	Poids du vote
Usagers (bénéficiaires)	218	248 250 €	45.90%	35%
Salariés	2	3 000 €	0.60%	25%
Partenaires privés et membres de soutien	36	86 250 €	16%	10%
Collectivités Publiques	5	203 250 €	37.50%	30%
TOTAL	**261**	**540 750 €**	**100%**	**100%**

Pour information, depuis le 01/01/2023, de nouvelles souscriptions au capital validées par le Conseil d'Administration sont intervenues :

Date entrée dans capital	NOM	Prenom	Catégorie	Prise de parts	Capital versé (3)	Rue	Code postal	Localité
09/02/2023	JAPAN PUNCH SAS		Bénéficiaires	1	750	10 place du parlement	31000	Toulouse
09/02/2023	CONSIGN'UP		Partenaires privés et membres de soutien	2	1500	70 rue des Fontaines, Bat C	31300	Toulouse

Remerciements à toutes celles et tous ceux qui se sont engagé.e.s et qui apportent ainsi leur soutien au développement de la coopérative.

Cette résolution mise au vote est adoptée avec 99,3% de voix pour, tous collèges confondus, 0 voix contre et 2 abstentions.
Voici le décompte des voix par collège intégrant les votes par correspondance et les pouvoirs :

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	abstentions et blancs	pour
salariés	4	0	0	4	25%	0%	0%	25%
bénéficiaires	106	0	2	104	35%	0%	1%	34%
partenaires publics	1	0	0	1	30%	0%	0%	30%
partenaires privés	7	0	0	7	10%	0%	0%	10%
	118	0	2	116		**0,0%**	**0,7%**	**99,3%**

Résolution 2 : Lecture et approbation des comptes 2022

Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale et Approbation des comptes :

Après avoir entendu le rapport de gestion, la présentation des comptes de l'expert-comptable et les rapports du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaitre un résultat de 21 730€, ainsi que la gestion de la coopérative telle qu'elle ressort de l'examen desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution mise au vote est adoptée avec 99,7% de voix pour, tous collèges confondus, 0 voix contre et 1 abstention.
Voici le décompte des voix par collège intégrant les votes par correspondance et les pouvoirs :

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	abstentions et blancs	pour
salariés	4	0	0	4	25%	0,0%	0,0%	25%
bénéficiaires	106	0	1	105	35%	0,0%	0,3%	35%
partenaires publics	1	0	0	1	30%	0,0%	0,0%	30%
partenaires privés	7	0	0	7	10%	0,0%	0,0%	10%
	118	0	1	117		**0,0%**	**0,3%**	**99,7%**

Résolution 3 : Affectation des résultats

L'assemblée des associés, après avoir constaté l'existence d'un résultat de 21 730,52€ décide, sur proposition du Conseil d'Administration, que ce résultat viendra **combler le report à nouveau** ainsi porté à -168 818,71 €.

Cette résolution mise au vote est adoptée avec 100 % de voix pour, tous collèges confondus.
Voici le décompte des voix par collège intégrant les votes par correspondance et les pouvoirs :

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	abstentions et blancs	pour
salariés	4	0	0	4	25%	0%	0%	25%
bénéficiaires	106	0	0	106	35%	0%	0%	35%
partenaires publics	1	0	0	1	30%	0%	0%	30%
partenaires privés	7	0	0	7	10%	0%	0%	10%
	118	0	0	118		**0,0%**	**0,0%**	**100,0%**

Résolution 4 : Constatation des dividendes versés au titre des 3 derniers exercices

Conformément aux dispositions statutaires et pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution d'intérêts aux parts sociales, au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution mise au vote est adoptée avec 100 % de voix pour, tous collèges confondus.
Voici le décompte des voix par collège intégrant les votes par correspondance et les pouvoirs :

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	abstentions et blancs	pour
salariés	4	0	0	4	25%	0%	0%	25%
bénéficiaires	106	0	0	106	35%	0%	0%	35%
partenaires publics	1	0	0	1	30%	0%	0%	30%
partenaires privés	7	0	0	7	10%	0%	0%	10%
	118	0	0	118		**0,0%**	**0,0%**	**100,0%**

Résolution 5 : Détermination du montant de la part sociale

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et compte tenu de la situation nette de la société et des règles d'imputation des pertes fixées dans les statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe la valeur de remboursement de la part des associés ayant perdu la qualité d'associé au cours de l'exercice.

Rappel de la valeur de la part au 31/12/2020 : 205.33€
Rappel de la valeur de la part au 31/12/2021 : 496.16€

Calcul du montant de la part au 31/12/2022 :

Capital	579750,00
Report à nouveau	- 190549,23
Résultat	21 730,52
Valeur de remboursement	410 931,29
Soit par part	531,61

L'assemblée décide de fixer à 531.61 € la valeur de remboursement de la part des associés qui ont perdu la qualité d'associé au cours de l'exercice.

Cette résolution mise au vote est adoptée avec 99,3% de voix pour, tous collèges confondus, 1 voix contre et 1 abstention.
Voici le décompte des voix par collège intégrant les votes par correspondance et les pouvoirs :

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	abstentions et blancs	pour
salariés	4	0	0	4	25%	0%	0%	25%
bénéficiaires	106	1	1	104	35%	0%	0%	34%
partenaires publics	1	0	0	1	30%	0%	0%	30%
partenaires privés	7	0	0	7	10%	0%	0%	10%
	118	1	1	116		**0,3%**	**0,3%**	**99,3%**

Résolution 6 : Conventions règlementées

L'assemblée des associé·e·s constate qu'aucune convention visée par l'article L225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2022.

Cette résolution mise au vote est adoptée avec 99,7% de voix pour, tous collèges confondus, 0 voix contre et 1 abstention.
Voici le décompte des voix par collège intégrant les votes par correspondance et les pouvoirs :

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	abstentions et blancs	pour
salariés	4	0	0	4	25%	0%	0%	25%
bénéficiaires	106	0	1	105	35%	0%	0%	35%
partenaires publics	1	0	0	1	30%	0%	0%	30%
partenaires privés	7	0	0	7	10%	0%	0%	10%
	118	0	1	117		**0,0%**	**0,3%**	**99,7%**

Résolution 7 : Election des organes d'administration – renouvellement partiel

Deux postes d'administrateurs restent vacants, un au collège « Salarié.e.s et un autre au collège « Bénéficiaires ». Une candidature salariée a été émise, celle de Sarah Sheta. Suite à un appel à candidature spontanée, Guy Toreilles se propose pour devenir administrateur et intégrer le Conseil d'administration. Leur candidature respective a été soumise au vote.

Le vote se déroule à bulletin secret même si un.e seul.e candidat.e pour un seul siège, pour laisser la liberté de s'opposer sans pression.

Cette résolution mise au vote est adoptée avec 99% de voix pour, tous collèges confondus, 0 voix contre et 3 abstentions.
Voici le décompte des voix par collège intégrant les votes par correspondance et les pouvoirs :

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	abstentions et blancs	pour
salariés	4	0	0	4	25%	0%	0%	25%
bénéficiaires	106	0	3	103	35%	0%	1%	34%
partenaires publics	1	0	0	1	30%	0%	0%	30%
partenaires privés	7	0	0	7	10%	0%	0%	10%
	118	0	3	115		**0,0%**	**1,0%**	**99,0%**

Résolution 8 : Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Cette résolution mise au vote est adoptée avec 100% de voix pour, tous collèges confondus.
Voici le décompte des voix par collège intégrant les votes par correspondance et les pouvoirs :

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	abstentions et blancs	pour
salariés	4	0	0	4	25%	0%	0%	25%
bénéficiaires	106	0	0	106	35%	0%	0%	35%
partenaires publics	1	0	0	1	30%	0%	0%	30%
partenaires privés	7	0	0	7	10%	0%	0%	10%
	118	0	0	118		**0,0%**	**0,0%**	**100,0%**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 21h15.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale.

Le président

Aurélien Tardiveau

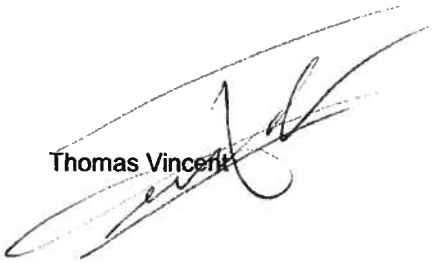


Les scrutateurs

Stephane Mériodeau



Thomas Vincent



Le secrétaire

Lambert Meilhac

